

LE FOYER
NOTRE DAME DES SANS-ABRI



ESSENTIEL 2014



FORMALISATION ET STRUCTURATION

LE FOYER a débuté un travail de fond sur la structuration et la formalisation de son organisation. Cette action se poursuivra dans les années à venir, avec notamment 3 défis à relever :

- Réactualiser ses missions dans un contexte qui a énormément évolué, fixer ses priorités en terme d'Accueil et d'Hébergement, et en terme d'Insertion Professionnelle.
- Développer la cohésion et favoriser l'épanouissement des différentes parties prenantes, salariés et bénévoles dans une organisation qui a beaucoup grossi et se déploie sur une vingtaine de sites différents.
- Construire une organisation efficace, économe de ses moyens, dont le budget est équilibré, dans laquelle un contrôle interne permet de s'assurer de l'atteinte des missions et dans laquelle l'ensemble des activités est intégré et en cohérence.

Une réflexion sur la gouvernance a également été entamée, elle passe notamment par la clarification et la formalisation du rôle de chacun. Un rapport sur la gouvernance 2014 a été élaboré et présenté lors de l'Assemblée Générale 2015.

LE FOYER a vécu cette année la phase d'évaluation externe de 3 de ses établissements (La Calade, L'Accueil de Jour Maison de Rodolphe, le Foyer Eugène PONS). Ces évaluations ont abouti à la recommandation du renouvellement de nos agréments, ce qui valide la qualité du travail effectué par les équipes du FOYER.

En 2011, LE FOYER a demandé et obtenu un agrément du Comité de la Charte du Don en Confiance, agrément triennal dont le renouvellement a été accordé en 2014.

DES CHOIX DANS LES DISPOSITIFS ET IMPLANTATIONS

Au vu de ses résultats concluants, LE FOYER, appuyé par ses partenaires, a fait le choix de pérenniser le dispositif P.E.R.L.E. Il devient ainsi le Parcours Évolutif de Retour vers le Logement par l'Emploi, avec

393 508

DEMANDES D'HÉBERGEMENT
(115 DU RHÔNE)

1 000

PLACES D'HÉBERGEMENT (MAXIMUM)
TOUTES STRUCTURES DU FOYER
CONFONDUES

40 381

PASSAGES DANS LES
ACCUEILS DE JOUR

335 263

REPAS PRÉPARÉS

297 835

NUITÉES

152

PERSONNES DIFFÉRENTES
ACCUEILLIES DANS L'ATELIER
ET CHANTIER D'INSERTION



LES FAITS MARQUANTS EN 2014

- Ouverture de l'extension de la Maison de Rodolphe
- Ouverture du Village Temporaire VILLEURBANNE
- Création de nouvelles places CHRS URGENCE
- Pérennisation du P.E.R.L.E.
- Renouvellement de l'agrément du Comité de la Charte du Don en Confiance
- Évaluation externe de 3 établissements
- Fermeture du G.E.M. Agora
- Déménagement du Centre de Tri Textile
- Fermeture du Bric à Brac rue S. GRYPHE (LYON 7^e)

une équipe stabilisée et renforcée, et des financements élargis.

Afin de mieux rationaliser notre organisation, l'Accueil de Jour situé rue Marius BERLIET (69008), et une partie des places du Foyer Eugène PONS ont déménagé sur le site de la Maison de Rodolphe. Ceci a été rendu possible par l'extension construite en début d'année. De même, l'Atelier Chantier d'Insertion Tri Textile a déménagé dans de nouveaux bâtiments situés à DÉCINES, rejoint en avril 2015 par un nouveau Bric à Brac. Le magasin situé rue Sébastien GRYPHE (69007) a été fermé et devrait rouvrir en avril dans les locaux laissés libres par l'Atelier de Tri Textile.

Fin 2014, LE FOYER a fait le choix de mettre un terme au Groupement d'Entraide Mutuelle (G.E.M.) qu'il abritait et parrainait sur son site de La Chardonnière, ce dispositif se révélant à l'usage inadapté au public accompagné et au projet de la structure.

L'ENGAGEMENT POUR L'HÉBERGEMENT

LE FOYER a accompagné les dispositifs d'accueil hivernal, notamment par l'ouverture d'un Village Temporaire à VILLEURBANNE, permettant d'accueillir une centaine de personnes, dispositif qui a été maintenu à l'issue du Plan Froid. 13 places dites de CHRS Urgence, ont également été créées à la Chardonnière, permettant de mieux utiliser les espaces appartenant au FOYER. L'association a renouvelé son engagement lors du plan hivernal 2014-2015 en proposant à l'État 85 places à la Résidence Le Bordeaux pour des femmes seules ou des couples avec enfants en bas âge.

Merci à tous ceux qui ont permis au FOYER de continuer à remplir ses missions au bénéfice des Passagers accueillis, hébergés, accompagnés vers un mieux être. ■

Dominique MENTRÉ, Président



LE MOT DU TRÉSORIER

En 2014 encore, LE FOYER a joué un rôle essentiel dans l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement et l'insertion des plus démunis de l'agglomération lyonnaise. Cette mission a pu être menée à bien par l'action conjuguée des salariés, des bénévoles, des donateurs.

Merci pour votre aide, merci pour votre soutien, précieux pour les personnes que LE FOYER accompagne.

La pérennité de l'action du FOYER est essentielle, et c'est une préoccupation de ses dirigeants.

En 2014, le résultat d'exploitation est en déficit de 1,4 M€. Cependant, si la structure du compte de résultat doit être surveillée et améliorée, elle n'est pas inquiétante et permet au FOYER de prendre le temps de la décision. ■

Pierre CHEVALLIER, Trésorier



LE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU FOYER

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, animé par des bénévoles et des salariés, vient au secours des personnes isolées et des familles en très grande difficulté à Lyon et dans le Grand Lyon. Il leur propose des solutions d'accueil de nuit et de jour, de soins, d'hygiène, ainsi qu'un accompagnement social et une aide à l'insertion y compris par l'activité économique. Le financement de son activité repose pour 7,8 M€ sur des subventions publiques. Cela représente un peu moins de la moitié de ses dépenses d'exploitation (47%) et 52% de ses ressources d'exploitation en 2014. Mentionnons également les transferts de charges sur contrats aidés, qui représentent 1,2 M€ en 2014. Les activités des différents établissements sont encadrées par des conventions passées avec l'État et les Collectivités. La part des activités non couverte par les subventions publiques est financée par des ressources propres du FOYER : les recettes des magasins Bric à Brac (2,8 M€ en 2014, soit 18% des ressources d'exploitation), et les dons et legs (1,6 M€ en 2014, soit 10% des ressources d'exploitation). Ces ressources, tout comme la contribution très importante des bénévoles sont essentielles pour permettre au FOYER de poursuivre sa mission au service des plus démunis, dans un contexte de contrainte budgétaire forte pour les financeurs publics.

➔ COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER) EN K€

Comme chaque année, LE FOYER présente ci-dessous le Compte d'Emploi des Ressources, qui rend compte de manière analytique de son activité de l'année. La méthode de présentation est la même qu'en 2013, ce qui permet une comparaison avec le CER 2013. Notons qu'en 2013 et 2014 LE FOYER a connu un résultat exceptionnel significatif qui peut perturber la lecture des ratios.

EMPLOIS 2014			RESSOURCES 2014			
	(en K€)	%		(en K€)	%	
1	Missions Sociales	13 909	81,3%			
	Hébergement d'Urgence	3 982	23,2%	Ressources collectées auprès du public	1 949	11%
	Renforts hivernaux	478	2,8%	Dons et legs non dédiés	1 269	7,2%
	Hébergement d'Insertion	4 690	27,4%	Dons et legs dédiés	680	3,8%
	Accueil de Jour	935	5,5%			
	Insertion Professionnelle	2 864	16,8%	Subventions et autres concours publics	9 031	50,8%
	Santé	457	2,7%	Subventions	7 831	44%
	Veille Sociale Téléphonique (115)	503	2,9%	Transferts de charges emplois aidés	1 200	6,8%
2	Frais de recherche de fonds	304	1,8%			
	Frais d'appel à la générosité du public	222		Autres produits	6 793	38,2%
	Frais de recherche de subventions	82		Produit des Activités Solidaires (Bric à Brac)	2 790	15,7%
	Autres frais	2 894	16,9%	Produits financiers	1 054	5,9%
3	Frais de fonctionnement	2 150		Participation des usagers	801	4,5%
	Charges financières	246		Recettes diverses	825	4,6%
4	Charges exceptionnelles	498		Produits exceptionnels	1 323	7,5%
	TOTAL DES EMPLOIS	17 107	100,0%	TOTAL DES RESSOURCES	17 773	100,0%
	Dotations aux provisions	86		Reprises de provisions	431	
5	Engagements à réaliser sur fonds dédiés	666		Report de fonds dédiés	630	
6	Excédent de ressources de l'Exercice	975				
	TOTAL GÉNÉRAL	18 834		TOTAL GÉNÉRAL	18 834	

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en K€)		
Bénévolat	6 468	
Prestations en nature	1 145	
Total :	7 613	

LES EMPLOIS

- 1** LE FOYER consacre 81% de ses dépenses à ses missions sociales, l'accueil, l'hébergement, l'insertion, l'accompagnement des plus démunis. Il s'agit des dépenses directes générées par ces activités, ainsi que des frais de structure et de fonctionnement qui leurs sont imputables. L'urgence (Hébergement d'Urgence + plans hivernaux) représente 26% des missions sociales du FOYER, l'Hébergement d'Insertion, 27%.
- 2** LE FOYER consacre 1,8% de ses dépenses à rechercher des fonds, subventions publiques ou dons privés (particuliers, entreprises, fondations). L'activité d'appel à la générosité du public est majoritairement prise en charge par des bénévoles, dont la contribution est précieuse.
- 3** Il s'agit des frais de fonctionnement pris en charge directement par l'association : Bric à Brac, patrimoine, vacances d'occupation de places, etc.
- 4** ELEMENTS EXCEPTIONNELS : Le CER **11** présente un résultat exceptionnel excé-

dentaire car LE FOYER poursuit cette année encore, sa politique de rationalisation du patrimoine, avec notamment la vente de l'immeuble de la rue Eugène PONS (produit net de 1 103 K€)

- 5** Il s'agit de dons dédiés reçus et non utilisés dans l'année qui sont reportés à l'année suivante pour être utilisés conformément à la volonté des donateurs. LE FOYER reçoit des dons de personnes privées (personnes physiques, entreprises...). Certains sont «dédiés», c'est-à-dire destinés par le donateur à une action précise.
- 6** Le résultat excédentaire de l'exercice est dû entre autres aux éléments exceptionnels décrits plus haut, mais également à l'impact du résultat financier largement positif en 2014. En revanche, le résultat d'exploitation est déficitaire de 1,4 M€.

LES RESSOURCES

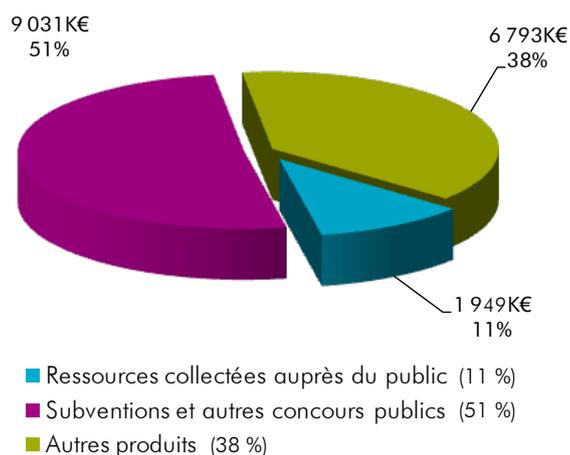
- 7** Les ressources collectées auprès du public représentent 11% des ressources

hors reprises de provisions et reports de fonds dédiés. Elles sont en hausse par rapport à l'année 2013.

- 8** 44% des ressources du FOYER hors reprises de provisions et reports de fonds dédiés viennent de financements publics. LE FOYER reçoit des subventions de l'État (75%), du Conseil général du Rhône (12%), de la Ville de Lyon (6%) et du Conseil régional Rhône-Alpes (1%), ainsi que du Fonds Social Européen pour le programme P.E.R.L.E. (3%).
- 9** Ce montant correspond aux aides que reçoit LE FOYER pour l'embauche de salariés en insertion.
- 10** LE FOYER met en vente les objets, meubles, vêtements, qui lui sont donnés dans des magasins. Le produit de ces ventes a connu une légère baisse en 2014 et s'élève à 2,8 M€.
- 12** Le report de fonds dédiés correspond à l'utilisation, dans l'année, de fonds dédiés reçus les années précédentes.

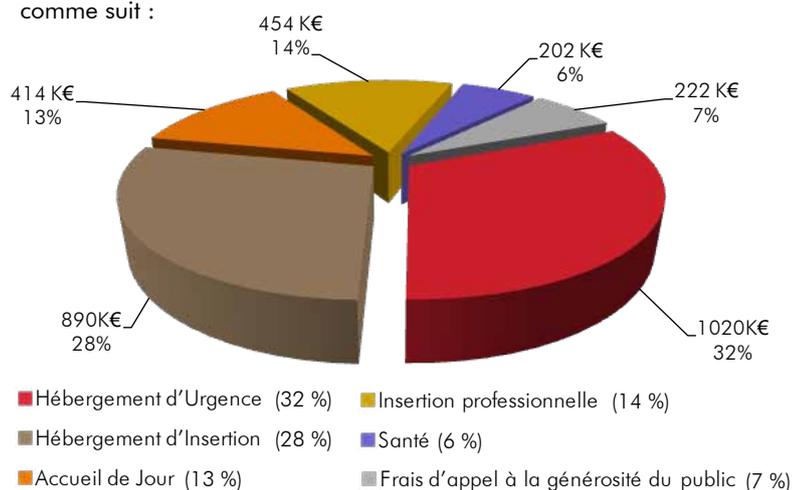
11% des ressources de l'année ont été collectées auprès du public. Ce ratio est calculé par rapport aux ressources totales du FOYER qui incluent les produits exceptionnels. Par conséquent, ce ratio qui s'élevait à 8% en 2013, a augmenté significativement en raison de la moindre importance du résultat exceptionnel en 2014. Rapporté aux ressources d'exploitation de l'année, ce ratio s'élève à plus de 12% et reste stable par rapport à 2013. La générosité du public permet de financer d'abord les missions sociales : 93% a été affecté aux établissements d'hébergement, d'accueil, d'insertion. En second lieu, elle couvre les frais d'appels aux dons. Toutes les ressources collectées dans l'année 2014 ainsi que celles reportées des années précédentes ont été utilisées dans l'année. Il n'y a donc plus de ressources à reporter sur l'exercice suivant. ■

QUELLE PROPORTION DES RESSOURCES SONT ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?



COMMENT SE RÉPARTIT L'EMPLOI DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?

En 2014, LE FOYER a utilisé 3 202 K€ de ressources issues de la générosité (compte tenu des reports des années précédentes), qui se répartissent comme suit :



→ BILAN RÉSUMÉ (EN K€)

ACTIF (en K€)	2014	2013
Terrains	5 774	5 668
Constructions	14 458	14 569
Aménagements	7 349	8 442
Immobilisations financières	16 620	9 399
Autres immobilisations	380	368
Total immobilisations	44 581	38 446
Disponibilités et VMP	7 326	13 659
Autres éléments d'actif	3 902	3 058
Actif circulant	11 228	16 717
TOTAL ACTIF	55 809	55 163

PASSIF (en K€)	2014	2013
Fonds associatifs	43 006	38 698
Subventions	1 093	1 214
Résultat	975	4 308
Fonds permanents	45 074	44 220
Provisions	1 312	1 657
Fonds dédiés	1 378	1 343
Emprunts	5 214	5 553
Autres dettes	2 831	2 390
Passif circulant	10 735	10 943
TOTAL PASSIF	55 809	55 163

Les actifs immobilisés sont en très forte croissance en 2014. LE FOYER poursuit sa politique de sécurisation de la trésorerie avec de nouveaux placements financiers long terme à hauteur de 7 M€, ce qui a pour conséquence l'augmentation significative des immobilisations financières et la baisse des disponibilités. La trésorerie conserve tout de même un niveau élevé de 7,3 M€ pour permettre au FOYER de respecter ses règles internes, à savoir disposer d'une réserve correspondant à une année de subventions publiques (environ 7 M€), et de disposer d'une réserve complémentaire qui sera affectée à de nouveaux projets.

Les fonds propres du FOYER augmentent du fait du résultat de l'exercice (1 M€). Ces fonds propres constituent une réserve sûre de plus de 2,5 années de dépenses de fonctionnement, et représentent une garantie pour l'indépendance et la pérennité des actions du FOYER.

→ LE BÉNÉVOLAT

Conformément aux règlements CRC 2008-12 et CRC 99-01, les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées en pied de compte de résultat. Elles s'élèvent à 7 613 K€ en 2014, dont 6 468 K€ au titre du bénévolat. La méthode de valorisation retenue repose d'une part sur une approche structurée du volume de bénévolat au FOYER représentant environ 105,5 équivalents temps plein en 2014 (1 500 personnes). D'autre part, c'est le salaire moyen en France qui a été utilisé pour valoriser financièrement ce bénévolat (soit 2 128€ nets mensuels), car plus proche de la réalité des tâches effectuées par les bénévoles.



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, fondée en 1950 par Gabriel ROSSET et une équipe de bénévoles, ayant pour mission d'ACCUEILLIR, HÉBERGER, ACCOMPAGNER et INSÉRER les plus démunis de la région lyonnaise.

VALEURS, RÉFÉRENCES ET PRINCIPES (extrait du projet associatif)

Laïcité et spiritualité

LE FOYER est une association laïque née de convictions et d'engagements chrétiens, qui constituent les fondements de son action. C'est dans cet esprit que LE FOYER prend en compte les situations de pauvreté et de précarité en apportant des réponses matérielles, et en proposant une dimension spirituelle que chacun reste libre de saisir.

Dignité et respect

LE FOYER considère que l'être humain ne peut pas se réduire aux difficultés qu'il subit ni aux dommages qu'il peut causer en raison de son état ; les principes de dignité, de respect de l'autre et d'autonomie sont les bases des missions conduites par l'association. L'action du FOYER s'appuie sur la responsabilité de chaque personne, sur l'attention portée à ses besoins, à ses capacités, à ses choix. LE FOYER met à disposition des moyens que chacun est libre d'utiliser ; il ne s'agit ni d'assista-

nat, ni de soumettre les personnes à des injonctions unilatérales. L'action d'aide et d'accompagnement est réalisée dans le cadre d'engagements mutuels qui visent à valoriser la personne.

Charité et solidarité

L'esprit de charité guide LE FOYER depuis ses origines. La solidarité consiste à s'accorder mutuellement aide et assistance. Ces deux notions forment le socle et l'équilibre de l'action du FOYER.

Principe de non-discrimination

Quelle que soit la place des personnes ou l'action concernée, LE FOYER s'attache à garantir une égalité de traitement et n'admet aucune discrimination en raison de croyances ou d'appartenances religieuses, politiques ou philosophiques, de sexe, d'âge, d'origine ethnique, de nationalité, d'orientation sexuelle, de handicap. Dans cet esprit de tolérance, tout prosélytisme est interdit.

L'engagement de bonne gestion

LE FOYER respecte les engagements des donateurs en assurant une saine gestion budgétaire et financière, et en en rendant compte.

PRINCIPES D'INTERVENTION

Le Passager acteur de son parcours de vie

La connaissance de soi et de son environnement demeure le socle sur lequel les intervenants du FOYER peuvent prendre appui pour proposer au Passager une aide et un accompagnement. Ceci pour améliorer

sa situation matérielle et morale, et pour développer ses capacités de choix et de décision.

Les engagements mutuels

De la même manière que LE FOYER s'engage à proposer une aide et un accompagnement adaptés aux Passagers, il leur est demandé de respecter les règles de vie commune et de tolérance.

Des réponses adaptées aux capacités des personnes

LE FOYER est attentif à accompagner les Passagers à leur rythme et selon leurs moyens.

LES MISSIONS DU FOYER

Les missions du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI sont résumées dans sa devise : **Accueillir – Héberger – Accompagner – Insérer.**

Pour remplir ses missions, LE FOYER a déployé plusieurs dispositifs adaptés aux étapes que franchit chaque Passager pour se reconstruire et trouver sa place dans la société.

Ceux-ci sont regroupés autour de 7 métiers qui sont :

Accueil de Jour, Hébergement d'Urgence, Hébergement d'Insertion, Accompagnement, Insertion professionnelle, Santé et Bric à Brac.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du Projet Associatif sur le site internet du FOYER : www.fnds.org (rubrique téléchargement)

Les comptes du FOYER sont certifiés par le cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes. Toutes les informations de ce document sont issues du rapport moral, rapport d'activités et rapport financier 2014 du FOYER, qui ont été adoptés par l'Assemblée générale du 21 mai 2015. Ces rapports ainsi que ceux du commissaire aux comptes sont disponibles sur le site internet du FOYER www.fnds.org. Ils peuvent également être obtenus sur simple demande.



Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.

Depuis près de 25 ans, le Comité a élaboré un ensemble de règles de déontologie regroupées dans une Charte que les organisations agréées s'engagent à respecter. Le Comité en contrôle l'application. Pour voir la liste des organisations agréées : www.comitecharte.org